Jeudi 4 Mars 1869. No. 18 Neuvième Année

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE LIBERAL DU VALAIS

Paraissant le Jeudi et le Dimanche.

PRIX D'ABONNEMENT : par an, pour la Suisse, ff. 10. — Pour 6 mois ff. 5. — Pour 3 mois ff. 3. — Pour l'étranger, le port en sus. — PRIX D'INSERTION : 10 cent. la ligne de 39 lettres ou son espace. Les annonces se payent d'avance et doivent être adressées à l'imprimerie. — Tout ce qui concerne la rédaction, les abonnements, etc., sera adressé franco au bureau du journal, à Sion. — On peut s'abonner en tout temps à Sion, au bureau du journal et à tous les bureaux de postes. — Les envois non affranchis seront rigoureusement refusés.
La maison HASENSTEIN ET VOGLER à Bale, Francfort s/M., Hambourg, Vienne, Leipzig et Berlin est seule autorisée recevoir pour nous les annonces extérieures (non cantonales)

Canton du Valais.

Situation financière.

V.

Arrivons à la liquidation de l'administration de 1848, de ce fameux gouvernement radical qui a ruiné l'église et l'Etat.

A son entrée en fonctions, ainsi que nous l'avons dit précédemment, la dette de l'Etat était de . . . . . ff. 2,639,443

Il y avait pour la payer, les avoirs de l'Etat portés plus haut à . . . . . » 277,345

L'Etat jeta sur les communes du canton une contribution générale, laquelle calculée par tête s'éleva à la somme de . . . . » 388,567

Le capital des domaines réunis, selon tableau détaillé, et que nous conservons ici tel quel, non-obstant les défalcatations qu'on pourrait y faire, selon qu'il est dit plus haut, portant . . . . . » 1,491,056

Total des avoirs disponibles ff. 2,156,968

En supposant donc que le produit des domaines eut pu se réaliser en entier, l'Etat aurait pu se liquider par un passif de . . . » 482,475

somme égale . . . . . ff. 2,639,443

Voyons maintenant quel fut le bilan présenté au 31 décembre 1852 par l'administration de cette époque.

Nous transcrivons l'état officiel remis au Grand-Conseil le 20 mai 1853, parce qu'il est conforme aux documents qui l'accompagnaient, documents qui n'ont été jusqu'ici contestés par personne.

Il existait au 31 décembre 1852, en actif (nous négligeons les fractions en centimes):

1° Capitaux et intérêts constitués par divers	ff.	186,131
2° Capitaux et intérêts dûs par les acquéreurs de domaines nationaux après prélèvement de ceux à représenter au séminaire	»	482,294
3° Capitaux et intérêts dûs par les communes, constitués en lettres de rente	»	195,278
Total net des capitaux et int. dûs	ff.	863,703
4° immeubles existants en nature, faisant partie de ceux réunis au domaine de l'Etat et qui n'avaient pas été vendus	»	183,305
5° La valeur de l'hôtel du gouvernement, construit par l'administration de 1848 .	»	90,000
6° Le magasin des sels de Sion qui est dans le même cas	»	12,000
7° Une maison, achetée à la Forcla	»	1,030
8° Valeurs dûes par divers pour naturalisations et légitimations	»	18,801
9° Valeurs dûes par divers comptables en retard . .	»	25,056
10° » actif de caisse de 1847	»	11,150
11° Matériel de cave	»	5,000
12° Beaux et produit divers dûs	»	14,540
Total des avoirs	ff.	1,224,585
Le passif s'élevait :		
1° En capitaux constitués à divers avec intérêts	ff.	476,378
2° A la Confédération (dette fédérale)	»	494,647
3° id. id. pour perte sur la fonte des monnaies du Valais . . .	»	79,432
4° Part de la dette fédérale abandonnée au canton pour être effectée à des buts spéciaux	»	306,285
5° Capital du collége de Brigue dû par l'Etat	»	33,836
6° Capital du glacier du Giétroz	»	71,446
7° Caisse d'épargne de la gendarmerie	»	9,600
8° Caisse de secours de 1839 .	»	16,223
9° Dette sarde du Sonderbund	»	93,937
10° Dette de Fribourg . . .	»	37,556
Dette totale	ff.	1,619,340
Les dettes dépassaient ainsi les avoirs au 31 décembre 1852 de	»	394.755
La balance passive portait au 10 decembre 1847	»	482,475
Le passif de l'Etat avait donc diminué en cinq ans de	ff.	87,720

Tel est donc le bilan officiel comparé du commencement avec la fin de cette administration de 1848-1852, administration que l'on a tant décriée.

Si l'on se donnait, en outre, la peine de déduire des avoirs ce qui a été porté en trop sur le produit des domaines, d'examiner l'origine de la dette de Fribourg, créée en 1850, mais qui n'est point l'œuvre de l'administration de cette époque, (on se souvient peut-être à qui l'on doit cette petite misère de 37,500 fr.); si l'on ajoutait la dette constituée pour perte de la fonte des monnaies dont on seuls profité les héritiers des anciens évêques, de ceux surtout qui avaient fait frapper les fameuses pièces de 3 batz et de 6 crutz; si l'on tenait compte du capital du matériel d'arsenal et des bâtiments improductifs de l'Etat comme le fait le gouvernement actuel, on obtiendrait des chiffres bien plus considérables en faveur de l'administration de cette époque. Et à quels résultats n'arriverait-on pas en comparant les recettes et les dépenses d'alors ?

Avait-on en 1849 et 1850 l'impôt direct ? Que produisait-il en 1851 et 1852 ? guère plus qu'il ne coûta pour l'organiser. — Que produisaient les patentes, les permis de chasse, les mines, etc. ? fort peu de chose. Le sel produisait aussi beaucoup moins ; le prix d'achat en était plus élevé ainsi que les transports.

Les dépenses étaient plus élevées.—Le Grand-Conseil et ses commissions législatives, financières, militaires et de liquidation étaient la moitié de l'année en permanence. Il suffit d'ouvrir le recueil des lois, vol. 8, qui ne contient exactement que les actes des pouvoirs publics de cette série administrative, pour juger si les hommes placés à la tête des affaires ont été aussi nuls, aussi incapables, qu'on veut bien le dire. Oui, ce volume 8 du recueil des lois est un titre d'honnour pour le gouvernement sous lequel il a paru.

Sans parler des constitutions et mesures administratives, du décret de janvier 1848, et de l'immense travail qui s'en est suivi, nous citerons les actes ci-après :

Lois facilitant la naturalisation ;

Lois et arrêtés sur la police, la police sanitaire, la marque et l'enregistrement de bétail ;

Loi et règlement sur l'instruction publique et réorganisation de celle-ci ;

Lois sur les privilèges et le contrôle des hypothèques et la complète organisation de celles-ci;

Achèvement du code civil ;

Code de procédure pénale ;

Lois des finances avec refonte du système ancien et établissement de la cadastration de tout le canton ;

Lois forrestière et organisation de cette importante branche de l'administration ;

Introduction du nouveau système monétaire et des nouvelles mesures ;

Loi sur le rachat et l'abolition du parcours ;

Loi sur le rachat des fiefs, dixièmes, etc. ;

Loi sur le régime communal ;

Mesures législatives pour la régularisation de l'état civil des citoyens.

Tels sont les actes de cette administration d'imbéciles et d'incapables, et pour couronner leur œuvre, ils ont doté leur pays d'uu chemin de fer dont, sans eux, il n'aurait probablement jamais été question. Et tout cela a été fait au sortir d'une aussi effrayante catastrophe que celle du Sonderbund, dans un pays ruiné, dévasté par les guerres civiles, les occupations militaires ! N'est-ce pas encore ce gouvernement qui a ouvert définitivement la belle route des bains de Loèche ? Et avec tout cela, il a pu léguer à l'administration qui l'a suivi une position financière améliorée.

Que ses détracteurs continuent leur rôle ignoble de calomniateurs, peu nous importe : les hommes impartiaux et la postérité nous jugeront. Forts de notre conscience et de l'accomplissement de nos devoirs, nous saurons toujours et partout défendre nos actes, dont au lieu d'avoir à rougir, nous osons nous faire un titre d'honneur.

Pour l'administration de 1848—1852,
deux de ses membres : PIGNAT & CRETTON.

Au moment où le peuple est appelé à élire ses représentants, il importe qu'il le fasse en connaissance de cause. Il faut qu'il sache quels sont les députés qui ont voulu l'économie et non les emprunts continuels, qui se sont opposés à l'augmentation de l'impôt et qui sont décidés à s'y opposer encore.

Il faut qu'il connaisse aussi les noms de ceux qui, par égoïsme ou par servilité, ont conduit le pays à la triste position où il se trouve; sans argent, sans crédit, avec une dépréciation d'un tiers au moins sur tout les immeubles. Deux choses seulement ont augmenté : les impôts qui chargent si lourdement l'agriculteur et l'industriel, et la dette qui arrive à quatre millions de francs et ne va pas tarder à les dépasser. Au peuple à savoir s'il veut continuer à marcher dans cette voie, ou s'il trouve qu'il est temps de s'arrêter.

Voici les noms des députés qui ont voté l'augmentation de l'impôt, et le dernier emprunt d'un million et demi.

MM. Clémenz — Léon Roten — Durier — Jos. Zimmermann — P.-L. Evéquoz — Carlen — Walther —Bürcher — Guntern — de Sépibus — Hauser — Ant. Stockalper — P.-M. Stockalper — P.-L. In Albon — Zur-Werra — Wissen — Andenmatten — Binner — Ant. Roten — Murmann — Zen-Ruffinen — Loretan — Louis Allet — Maurice Allet — Gentinetta — Fréd. de Courten — Rouaz — Rey — Benj. de Preux — Briguet — Solioz — Pannatier — Francey — Maur. Evéquoz — Fontanaz — Broccard — Germanier — Darbelley — Sauthier — Ambr Joris — Riche — Bruchez — Resson — Carron — Besse — Chappex — Gex — Cam. de Werra — Lugon-Moulin.

Ont voté contre : MM Louis Barman — Kalbermatten — Theytaz — Adrien de Courten — Moos — J.-P. Sierro — Grillet —Dénériaz — Wolff — Rion — Franc. Dubuis — Florent. Dubuis — Bruttin — Glassez — Jos — Crittin — Défayes — Gillioz — Ant. Rybordy — Roduit — Couchepin — Maurice Barman — Meizoz — Alp. Morand — Cretton — Rard — Rausis — Filliez — Vouilloz — Pignat — de Lavallaz — Veuthey — Vanay — Défagoz — Donnet — Rappaz — Pottier.

L'exposé financier qui précéde était trop clair et trop précis pour qu'une réponse y fut donnée à l'époque où il parut : les élections faites, il n'y avait plus de motif pour vilipender une administration dont les membres venaient d'être réélus au pouvoir législatif.

Mais quatre ans plus tard, quand vinrent de nouvelles élections au Grand-Conseil, le journal officiel de l'époque reprit le thème oublié de ses odieuses accusations, en les replâtrant de nouveaux mensonges. Le *Confédéré* de 1865 y répondit victorieusement (voir le n° 18 et 19 de cette même année), et la *Gazette* se tut, parce que, comme en 1861, les élections étaient terminées.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons dans une situation pareille. Les mêmes armes sont employées : la *Gazette* et ses patrons recourrent de nouveau à de perfides insinuations pour rejeter sur des administrations antérieures la lourde part de responsabilité qui incombe aux actes de la direction actuelle.

Peu lui importe les explications qui ont été données : ces hommes savent exploiter la crédulité publique : ils se souviennent du fameux adage de leur grand-maître à tous. « *Calomnions, mentons toujours, il en restera toujours quelque chose.* »

Il faut aussi reconnaître, que la jeune génération qui n'a pas pris part aux affaires du pays depuis 1839 à 1847, est peu à même de vérifier par elle même la véritable signification des actes de cette époque déjà éloignée.

A notre tour, si nous voulions faire la critique de l'*habile* administration à la quelle ont été confiées les destinées du pays depuis 1853 et surtout depuis 1856, rien ne nous serait plus facile que de soulever de justes méfiances à l'égard de certains actes administratifs, dont le public ne s'est jamais bien expliqué la portée. Mais nous ne tenons pas à ce rôle. Nous ne nous occuperons que de la question purement financière. Sous ce rapport, comme sous tant d'autres, nous avons fait du chemin. Les mauvais administrateurs de 1848 à 1852 avaient trouvé le 2 décembre 1847 2,639,000 francs de dettes. Ils en léguèrent à leurs successeurs 1,619,000. Ils avaient donc payé pour *un million* en chiffre rond. Mais d'un autre côté, ils laissaient avec cette dette une somme de 864,000 francs en créances, sans compter tout le matériel de l'arsenal, considérablement augmenté, — c'est-à-dire pour en payer la moitié.

Voyons ce qu'il est advenu depuis lors. M. Zen-Ruffinen, directeur des finances en 1853, 54 et 1855 opéra fort peu de mutations à cet état, si nous nous en rapportons aux chiffres fournis par la *Gazte* dans son n° du 7 écoulé.

Il est dit, en effet, qu'à la fin de 1856, le canton avait 2,293,000 francs de dettes, soit une augmentation depuis 1852 de *six-cent quatre-vingt milles francs*. Cette dette est elle toute imputable à la gestion de l'honorable M. Zen-Ruffinen. Nullement : car il ne faut pas perdre de vue que M. Allet a succédé à M. Zen-Ruffinen déjà au commencement de 1856. C'est ce dernier qui a rendu compte de la gestion financière de cette dernière année. Or, nous lisons en toute lettres dans ce rapport au chapitre des recettes et *emprunts de l'Etat*, 280,973 ff. et *capitaux rentrés* 95,274 ff. resterait donc une augmentation de la dette pendant l'administration Zen-Ruffinen d'environ 400,000 fr. Ce que nous admettons d'autant plus volontiers que c'est pendant cette période qu'ont été faits à la caisse d'Etat les dépôts de 250,000 fr. du chemin de fer : si la fortune publique a au reste un peu diminué dans cette même période c'est que les budgets se soldaient tous, par décisions prises sur une proposition de M. le député Fumeaux, invitant le gouvernement à les balancer au moyen des capitaux de l'Etat sans imposer davantage les contribuables; mais à cette époque en quoi consistaient les avoirs de l'Etat, soit la fortune publique ?

Le même article de la *Gazette* nous le dit. Il y avait en avoir fin 1856,	1,881,653 ff.
Or, si l'on y ajoute les capitaux rentrés pendant l'année	95,274 »
1856, on arrive au chiffre de	1,976,927 ff.

qui représenterait l'actif à la fin de la gestion de 1855 chiffre qui dépasse de 750,000 francs les avoirs laissés par l'administration de 1852, lesquels comme on l'a vu précédement, s'élevaient à 1,224,585 francs— L'administration Zen-Ruffinen au lieu donc d'avoir laissé un passif aurait laissé un actif de 350,000 fr., puisque les avoirs avaient augmentés de 750,000 et les dettes de 400,000.

Mais au reste il n'en n'est rien, cette augmentation de la fortune publique mise en grands chiffres en 1856, n'a été qu'un leurre, puisqu'elle ne consistait qu'en bâtiments improductifs, de mobilier d'arsenal, tous autant d'objets que l'administration 1848-52 n'a jamais fait figurer à l'actif de la fortune publique pour diminuer l'état des dettes ainsi qu'on l'a fait depuis et comme on le fait encore à présent. — Mais prenons à la lettre le bilan de 1856, tel que la *Gazette* le reproduit : il y avait un excédant de passif de 411933 francs différant fort peu celui de 1852 qui était de 394755 francs : mais cette différence aurait été bien plus considérable si l'on n'avait pas gonflé le chiffre des avoirs de quelques cents mille francs de valeurs improductives qui, comme on vient de le dire, ne figuraient pas dans le compte de 1852.

— Nous avions donc grandement raison d'avancer que le mouvement de la fortune publique avait été peu important sous l'administration Zen Ruffineu ; mais prenons le même depuis lors, en admettant les chiffres de la *Gazette* et le compte rendu de M. Allet de 1856.

En 1856 il avait, y est il dit, emprunté	fr.	280973
Il avait reçu en capitaux	»	95294
Total :	»	376247
Il avait par contre payé en capitaux	»	74691
	»	301,556

donc, pendant la première année (1856) de la gestion financière de M. Allet la fortune productive du canton avait diminuée de 300,000 frs.

Voyons maintenant ce qui s'est passé depuis lors, toujours en puisant nos chiffres dans les comptes officiels. — Nous ne fatiguerons pas nos lecteurs d'un échellonement de chiffres prodigieux, en reproduisant les comptes de chaque année depuis 1856 à 1868 ; nous ne nous inquiéterons pas davantage des diverses phases de transbordement de rubriques, tantôt dans les comptes d'administration, tantôt dans le compte général et vice versa, selon que les besoins du moment le nécessitaient, non plus que des fantastiques balances présentées chaque année au Grand-Conseil qui acceptait le tout de bonne grâce, sur parole, en manifestant cependant le désir que ce système de comptabilité, auquel le public ne comprenait rien, fut amélioré.

En effet, jusqu'en 1856, cette année comprise, quand l'on empruntait une valeur, on la faisait figurer aux recettes, tout comme quand l'on payait une dette on la faisait figurer aux dépenses. Mais depuis 1856, ce système de comptabilité claire et intelligible, a paru trop vulgaire, les emprunts n'ont plus figuré dans le compte d'administration, mais dans un compte général où on les balançait naturellement avec les capitaux qu'on rembourserait et ensuite avec le mobilier d'arsenal payé par le compte annuel d'administration . Nous verrons plus tard où l'on est arrivé en fait de balance avec cette habile manie d'échaffauder les chiffres.

Pendant ces douze dernières années nous avons bien appris que l'on avait emprunté 300,000 frs à Berne, 600,000 francs à Bâle, 1,200,000 à Genève, 1,500,000 à Francfort et Bâle, et malgré les emprunts, la fortune publique, disait-on, ne diminuait pas ; où en sommes-nous aujourd'hui, du moins à la fin de 1867, puisque nous n'avons pas encore le compte de 1868 ? Le compte rendu financier de 1867 que nous avons sous les yeux, page 8, porte que la dette publique s'élève fin 1867 à 3.522,062, tandis qu'elle n'était dit la *Gazette*, fin 1856 que de fr. 2,293,586, et fin décembre 1855, époque du changement d'administration, Zen-Ruffinen-Allet, que de 2,012,613 francs. Le plus vulgaire calculateur trouvera en faisant une simple soustraction, que sous l'administration financière *Allet*, la dette publique a augmenté de la modeste somme de 1,509,449 francs ; et si à cette somme nous ajoutons le déficit présumé de l'année 1868 pendant laquelle, selon le budget présenté au dernier Grand-Conseil, l'Etat a du tenir compte aux communes de l'emprunt fait pour elles lequel était de 700,000 f. sur cette somme il avait payé en 1867 fr. 185432 et il y avait en disponibilité à la banque 250498

Soit fr. 435930, reste à représenter
2640 00 francs ajoutez-y
200000 intérêt de la dette de 1868
105000 travaux du Rhône à la charge de l'Etat

56900

Nous trouvons ainsi un modeste chiffre de dépense de 569,000 francs et pour le couvrir le même budjet ne porte que 148,000 fr., reste donc déficit net à ajouter au million et demi ci-dessus, quatre cent vingt et un mille francs ! On sait par le même compte-rendu officiel que le déficit a été de 290,000 francs, il n'est pas étonnant qne celui de 1868 soit plus considérable : le compte du mois de mai prochain nous l'apprendra ; et tout cela encore sans parler d'un compte de *restcriptions* qu'on nous dit exister à l'étranger et

d'un compte courant à la banq ue cantonale que nous croyons être bien modestes en ne l'évaluant qu'à un demi million.

Si nous sommes bien informés on est déjà à la recherche d'un établissement de crédit public, qui sera appelé comme en 1867, à couvrir la banque de ses prêts et avances, faut-il donc s'étonner si en présence de l'acroissement de la dette cantonale, dans de si énormes proportions, la commission du budjet ait fait voter au dernier Grand-Conseil l'invitation formelle au pouvoir exécutif de cesser de faire des dettes, de restreindre les dépenses ou de pourvoir à une augmentation des recettes.

Mais comment les augmenter en présence des impôts cantonaux déjà existants, qui ont été quadruplés, malgré qu'on ait promis au peuple de les diminuer, et de l'énormité des charges communales écrasant surtout les communes de la plaine.

En regard de ces dettes considérables, en quoi consistent les avoirs de l'Etat à mettre en compensation? Le budjet de 1869 nous le dit il y a 2,100,501 francs d'actif, dans lequel sont compris des immeubles improductifs et du mobilier pour la somme de 718,263 francs, resterait donc en valeur réelle 1,382,238 francs, contre plus de 4 millions de dettes ; tandis qu'il n'y avait qu'environ quatre-cents mille francs de déficit net à l'entrée en fonctions du régime actuel. Et encore cet etat d'actif nous l'acceptons comme le budjet le porte, mais sous toute reserve et sans y croire entièrement.

Cet énorme changement de la position financière du canton d'où peut-elle provenir? La *Gazette* ne se fait pas faute de l'attribuer au parti radical. Mais sont ce les radicaux qui sont au pouvoir depuis 1855, est ce eux qui ont contracté les emprunts de Berne, Genève, Bâle, Francfort etc.? est-ce le gouvernement radical qui en puisant à pleines mains dans les caisses de la Banque a géné la marche de celle-ci et rendu ses tractations difficiles pour les citoyens? c'est impossible puisque cet établissement n'existait pas encore sous le gouvernement radical. — Est-ce le gouvernement radical qui a fait payer au canton 500,000 fr. par an d'impositions tant directes qu'indirectes, ainsi que le porte le dernier compte-rendu de l'Etat? Non, sous le gouvernement radical le peuple ne payait que l'impôt du sel, une soixantaine de mille francs d'impôts sur la fortune aucune patente et point de taxe de réforme. — Et dire que le gouvernement qui a fait toutes ces dettes à perçu en moyenne du peuple, deux-cent mille francs par an de plus que n'en percevait le gouvernement radical!! Cela ne compte-t-il pour rien et ne peut-il pas compenser l'acroissement de besoins dont parle la *Gazette* et qui méritent réellement d'entrer en ligne de compte.

Nous laissons au public, en présence des chiffres qui figurent ci-dessus, la saine appréciation des hommes et des choses, du régime libéral et du régime conservateur, de ce que le peuple payait autrefois et de ce qu'il paye aujourd'hui, des charges qu'il fait prévoir et de ce qu'il devra payer dans un avenir prochain, car, qu'on ne se fasse pas illusion les dettes de l'Etat, il faut toujours que les contribuables les payent, car la pensée d'une banqueroute de l'Etat ne pourrait trouver un écho dans la population valaisanne ; qu'on se rappelle la dette du Sonderbund, qui n'était pas le fait des radicaux, néanmoins ils l'ont payée sans aucune difficulté comme les autres.

Que la *Gazette* du gouvernement, le journal salarié par l'Etat, avec les deniers publics, par conséquent avec l'argent des libéraux comme des conservateurs, cesse donc son système de calomnie et n'attaque plus dans leur probité, et leur honorabilité, des citoyens que tout le monde connait, qui ne sont plus au gouvernail de l'Etat depuis quatorze ans, qui en tout temps ont accepté la responsabilité de leurs actes ; ces attaques successives et périodiques, reproduites dans des circonstances pareilles, ne peuvent être qualifiées que de lâcheté.

On nous écrit de Monthey :

« Les élections approchent : il faut nécessairement que l'être intéressant de notre district se reproduise, et qu'il lui arrive la catastrophe bisannuelle prévue dans son code politico-judiciaire.

Les gens de la commune de Vionnaz supportent cette fois la charge de l'histoire. Ils sont censés avoir mitraillé le personnage, piqué l'haridelle, qui le conduit dans les jours néfastes à un tel point, que l'équipage entier, solide il est vrai, a franchi d'un seul bond un torrent démonté de son pont.

Amis lecteurs, songez au malheur qui aurait pu arriver.

Qu'elle chance différente l'être humain a dans ce monde! Vous vous souviendrez, amis lecteurs, de ce coup de feu qui dans le temps perça le plafond d'un salon de l'illustre personnage ; point de mal. Vous vous rappelez aussi cette grêle de cailloux qui par une nuit obscure a su traverser les carraux des fenêtres de son logis sans en toucher les chassis, et entrer de manière à faire rétrécir le verre après leur passage. Point de mal. C'est le nouveau genre de verroterie inventé par lui pour sa fabrique, qui a la propriété de se rétrécir quand on le perce.

A une date plus récente ce fut Troistorrents, qui eut l'honneur insigne de le mitrailler. Point de mal encore. C'est le tour de Vionnaz maintenant. Qui avalera les pilule dans quatre ans, si la Providence veut bien nous conserver ce prodige d'inventions ? Mais il faut nécessairement qu'il porte un parratonnerre sur le dos, cet homme merveilleux, car toutes les tempêtes l'esquivent et fléchissent devant lui. Pour le coup l'idée fut excellente : la catastrophe est arrivée la veille de son départ pour la capitale, où il a pu raconter aux dignitaires de l'Etat *l'équipée qu'il vient de faire*, *son courage* et les prouesses de son haridelle. Il est vrai que cette fois-ci les hauts fonctionnaires, n'ont pû s'empêcher de prendre une prise pour éternuer, et cacher dans leurs foulards le rire qu'ils auraient laissé échapper à la barbe de l'illustre victime. Je suis sûr qu'ils se sont rappelés l'historiette ancienne que nos *bons vieux nous racontaient*, celle du Berger d'Ivorne qui ne sachant plus comment faire parler de lui par le bien qu'il faisait, se décida à faire le mal, et lança toute sa bergerie dans le beau vignoble, pour qu'on n'oublia pas sa renommée.

Sera-ce une recommandation de plus? Nous ne le croyons pas, car si toutes ces choses sont vraies, elles dénotent l'estime et les déférences que l'on a pour lui. Si elles ne le sont pas, elles prouvent les préventions que l'on peut avoir sur le compte de certaines gens

C'est ma conclusion.

Agréez, etc. X.

CONFÉDÉRATION SUISSE.

Le Conseil fédéral a décidé d'ajourner indéfiniment le rapport aux Chambres sur la pétition des juristes suisses demandant la révision de la Constitution fédérale.

Il est accordé au gouvernement du Valais une somme de fr. 12,500 formant le solde du subside fédéral de 1868 pour les travaux de correction du Rhône, et une autre somme de fr. 22,000 à titre d'acompte du subside fédéral de 1869.

Tir fédéral. -- La somme des prix d'honneur annoncés au comité central de Zoug s'élevait, le 23 février, à 20,000 fr. La banque impériale ottomane, à Alexandrie, à fait un don de 1000 fr.

NOUVELLES DES CANTONS.

BERNE. Après trois jours de débats consécutifs, le Grand-Conseil a décidé, par 182 voix contre 7 de refuser son consentement à la convention projetée au sujet du bail à ferme du chemin de fer d'Etat et, par 125 voix, déclaré qu'il n'entendait pas par là empêcher la reprise des négociations conformément aux propositions de sa commission.

ZOUG. ---. Le gouvernement de ce canton a décidé de faire un don d'honneur de 2000 francs pour le tir fédéral.

BALE. --- Le comité des sociétés ouvrières s'est adressé à la Société d'utilité publique pour lui demander de l'assister dans son projet de construction de nouvelles habitations, celles existantes ne pouvant plus suffire. L'adresse porte 160 signatures.

NOUVELLES ETRANGÈRES.

Italie.

ROME. — On remarquait l'autre jour à Rome un jeune homme blond, joufflu, assez distingué, revêtu d'un uniforme vert et jaune, inconnu dans ces parages. C'était le marquis de Bute, cet archi-milionnaire dont la conversion récente au catholicisme a fait tant de bruit il y a quelques mois en Angleterre. Il est colonel de la *yèomanry* de son comté. On sait qu'il se rend à Jérusalem sur son yacht *Lady Bird*.

Après la messe, Mgr. Manning, archevêque catholique de Westminster, a conduit le néophyte chez le pape, qui l'a reçu à bras ouverts, comme bien on pense. Un converti que le ciel a gratifié d'un revenu de 8 millions de francs et d'un cœur généreux, ne saurait être accueilli avec trop d'égards.

On assure que le marquis a laissé sur le bureau du pape une liasse énorme de coupons de titres de la rente pontificale, auxquels il renonce en faveur du trésor. Il s'agirait, ajoute-t-on, d'une somme fabuleuse. On prétent, dit un correspondant, qu'à Jérusalem ou à son retour, en passant par Rome, il manifestera sa résolution d'embrasser la carrière ecclésiastique ou peut-être même la vie religieuse. Figurez-vous si la compagnie de Jésus, où l'esprit de *recueillement* est si développé, a dressé les oreilles à cette nouvelle et tend ses filets. D'après ce qui revient du Vatican, le pape a le bon sens de souhaiter au contraire que le marquis de Bute se marie et renforce les rangs de l'Eglise romaine en Angleterre.

Allemagne.

BADE. — La chambre des accusations a ratifié la mise en accusation de M. Kubel, administrateur de l'évêché de Fribourg, et de M. Burger, curé de Constance, pour abus de pouvoir ecclésiastique dans l'affaire de l'excommunication, de M. Strohmeyer, maire de Constance. En conséquence de cette décision, M. Kuble a comparu le 25 devant le tribunal.

Prusse.

Le *Moniteur prussien* contient une ordonnance de la présidence fédérale qui convoque le reichstag de l'Allemagne du Nord pour le 4 mars.

La *Correspondance provinciale* dit que la clôture du parlement prussien aura lieu le 6 mars.

Espagne.

Dans leur séance du 25, les cortes, par 180 voix contre 62, ont voté des remerciements au gouvernement provisoire.

Le maréchal Sarrano, proclamé chef du pouvoir exécutif, a adressé quelques paroles de remerciement à l'assemblée et fait de nouveau appel à l'union.

ANNONCES.

Un concours est ouvert pour les fournitures de pain et de viande pour les troupes qui seront réunies à Sion pendant l'année 1869.

Les soumissionnaires devront adresser leurs offres par écrit, jusqu'au 15 mars à midi et le lendemain aura lieu le concours au rabais à 9 heures du matin au bureau du Commissariat des guerres.

Sion le 27 février 1869.

Le Commissariat des Guerres Cantonal.

AVIS OFFICIEL.

Construction du pont de Bovernier.

Le Département des Ponts et Chaussées met au concours la construction des maçonneries et des terrassements pour les culées du ponts de Bovernier, sur la route du St-Bernard, estimés à frs. 7,500. Les plans et devis peuvent être vus aux bureaux du Département et les soumissions devront être adressées au Département des Ponts et Chausées pour le vendredi 5 mars prochain, à 11 heures du matin.

Sion le 25 février 1869.

Le Département des Ponts et Chaussées.

Francs 100,000—50,000—30,000—10,000 etc. sont à gagner plusieurs fois dans le nouvel emprunt de Milan. 1 obligation originale d'une prime sûre suivant le prospectus coûte, avec la liste de tirage fr 11. — 3 pour fr. 30. — Tirage 16 mars. — Pour ce tirage de 500 primes, dont une de fr. 50,000 etc. 1 action fr. 2. — 3 pour fr. 5. — 5 pour fr. 6 etc. chez M. RINCK, rue de Carouge, 5, à Genève.

A vendre.

Plusieurs chars de campagne, de différents calibres, essieux en fer tonrné et verni, de la plus parfaite exécution Plus un très joli char de chasse. — S'adresser à Jos. Métral, père, maréchal à Martigny, lequel demande aussi un apprentif.

AVIS.

LOUIS ISOZ, tanneur, prévient le public que de Chamoson où il était précédemment établi, il a transporté son domicile à Sion, où il occupe la tannerie de M. Jean-Baptiste Hauser. Son magasin est situé rue du Rhône, maison Mévilloud.

Il achète toute espèce de peaux et se charge du tannage en général.

Comme par le passé il fera son possible pour satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Lagence centrale concessionnée pour le transport des

EMIGRANTS

de Jean Baumgartner, à Bâle.

(le comptoir se trouve vis-à-vis du chemin de fer central.)

Cette maison fondée à Berne en 1850, expédie les émigrants à prix modérés, par bateaux à vapeur et à voiles, en départs réguliers, voie du Hâvre, Brême, Liverpool, etc., etc. pour tous les transatlantiques.

On demande des agents habiles et actifs pour ce canton.

A louer.

UNE FERME de 32 seiteurs, avec maison, grange, écurie, etc, au lieu dit : Clos des Ilettes, rière Massongex. Le bail commencerait le 1er février 1870.

S'adresser à M. Charles Dufour, à Sion.

Pour les maladies de poitrine
et des poumons.

Les boules de gomme arabique, préparées avec les plantes les plus salutaires, sont un remède qui a toujours été employé avec un plein succès contre les rhumes invétérés, maux de poitrine, enrouements, maux de cou et de poumons de toute espèces. Ces boules produisent leur effet bienfaisant dès le premier emploi, d'une surprenante manière contre les crampes et la coqueluche provoquant l'expectoration des anciennes glaires stagnantes et guérit en peu de temps le rhume le plus violent.

Prix de la boîte 65 centimes,
» » » » petite 35 »

Le dépôt se trouve chez M. DE QUAY, pharmacien à *Sion* et à *Sierre*.

Liquidation de cigares.

Pour liquider les provisions d'une maison, je vends : La Lyra (cigare de Java) à fr. 18 le mille
Rencurrell fin » 25 » »

Il a encore un stock assez considérable de ces deux sortes de cigares qui sont en très-bon état, considérablement au dessous du prix de fabrique et qui peuvent être recommandés sous tous les rapports.

On envoie des échantillons de 500 contre remboursement. CONRAD GEIGER, fils
Zurich.

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX

EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG

de la Compagnie Liebig, Londres.

Exiger sur chaque pot les signatures de Messieurs le Baron J. von LIEBIG et Dr M. von PETTENKOFER.

Prix de détail pour toute la Suisse

Pot de 1 l. angl. à fr. 12. — Pot de 1/2 l. angl. à fr. 6. 25. — Pot de 1/4 l. angl. à fr. 3. 50. — Pot de 1/8 l. angl. à fr. 1. 90

En vente chez les principaux marchands de comestibles, droguistes, épiciers et pharmaciens.

S'adresser pour le gros aux correspondants de la compagnie :

Monsieur HERMAN WEBER, Bâle, Messieurs WEBER et ALDINGER, Zurich et St-Galle.

Martini Tanner et Cie à Frauenfeld

Fabrication d'armes à feu,

système Martini.

Nous avons l'honneur d'informer Messieurs les tireurs et amateurs, que la bonne organisation de nos ateliers, pour la fabricatiou des fusils et d'autres armes à feu (système ci-haut) nous met à même d'exécuter des commandes d'une ou de deux pièces de suite, des ordes plus ou moins considérables proportionnellement en peu de temps.

Pour toutes les informations désirables on est prié de bien vouloir s'adresser directement à nous ou bien à Monsieur le *capitaine WEHRLI, à Frauenfeld.*

A VENDRE.

1° Un verger-vigne jardin de ville, situé en Plattaz ;

2° Un pré en Champsec ;

3° Un appartement à l'ancienne Croix-Blanche, composé de 4 chambres, cuisine, salle, bucher, grande cave, buanderie, etc.

Facilités de paiement.

S'adresser à Hyacinthe Beeguer, à Sierre.

Le Bureau de Placement et Commission

CLAVEL-CONTESSE A VEVEY

est bien fourni de *Chefs de cuisine*, *cuisinières*, *sommeilliers*, *filles de chambre* et de *maisons bourgeoises* et *portiers*, tous très recommandés.

A vendre

Des droits de la montagne de Thyon. — S'adresser à V. DÉNÉRIAZ, à Sion.

LAIT DENTIFRICE, de Bergmann, pharmacien à Paris, calmant instantanément toute espèce de maux aux dents, à paquet 50 cent. chez M. le pharmacien de QUAY et à son dépôt à Sierre.

A LOUER.

Un appartement composé de trois chambres, cuisine, galetas et cave, avec fontaine dans la maison, à des conditions avantageuses. — S'adresser à l'imprimerie.

La Préservation personnelle, essai médical sur la guérison de la débilité nerveuse et physique et les infirmités secrètes de la jeunesse et de l'âge mûr, suites d'abus précoces ou excès qui épuisent prématurément les fonctions de la vérilité, détruisent tout espoir de postérité et mettent en danger le bonheur du mariage, par le Dr S. LA'MERT N° 37, Bedford square, a Londres, membre du collège de chirurgie de l'Angleterre, etc. — Consultations tous les ours. Les personnes qui ne pourraient se rendre chez lui peuvent être traitées avec succès par correspondance, et les remèdes sont expédiés d'une manière secrète et certaine dans toutes les parties du monde.

La **Préservation personnelle**, ornée de nombreuses gravures, se vend 1 fr. 50 c. chez M. Joël Cherbuliez, grande Rue N° 2, à Genève, et il est envoyé *franco* par la poste pour 2 francs.

Machines à coudre

Exposition des meilleures machines américaines

de ELIAS HOWE Jr de NEW-YORK,
WHULER WILSON »
EMPIRE »

L'honorable public est invité par l'agent général pour la Suisse M. C. F. BALLY à Genève, à profiter de l'occasion qui lui est offerte de voir fonctionner ces machines.

Cette exposition se trouvera du 1er au 4 Mars prochain, à l'hôtel du *Lion d'or* à Sion, de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Marché de Sion

du 27 Février 1869.

1	Froment, la mesure fédérale	3 50
2	Seigle	2 50
3	Orge	2 —
4	Avoine	2 00
5	Fèves	—
6	Pommes de terre	60
7	Maïs	2 20
8	Haricots	2 50
9	Chataignes	2 —
10	Beurre, la liv.	90
11	Bœuf, 1re qualité la livre	0 55
12	,, 2e qualité ,,	50
13	Veau ,,	0 40
14	Mouton ,,	0 55
15	Lard ,,	—
16	Fromage ,,	70
17	Oeufs, la douzaine	0 60
18	Pain, 1re qualité. la livre	0 20
19	id. 2me » »	0 16
20	id. seigle »	0 12

SION. — IMPRIMERIE DE JOSEPH BEEGER.